

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

154-155 | avril-septembre 2000

Question de parenté

Laurent Bazin, *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*

Paris-Montréal, L'Harmattan, 1998, 282 p., réf., index (« Connaissance des hommes »).

Gilles Holder



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/62>

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 759-761

ISBN : 2-7132-1333-9

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Gilles Holder, « Laurent Bazin, *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel* », *L'Homme* [En ligne], 154-155 | avril-septembre 2000, mis en ligne le 28 novembre 2006, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/62>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© École des hautes études en sciences sociales

Laurent Bazin, *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*

Paris-Montréal, L'Harmattan, 1998, 282 p., réf., index (« Connaissance des hommes »).

Gilles Holder

- 1 S'inscrivant dans la ligne des travaux de Monique Selim et de Gérard Althabe, Laurent Bazin se propose de mettre en lumière les rapports sociaux au sein d'une firme ivoirienne du secteur agro-alimentaire d'Abidjan. L'auteur cherche à montrer que par rapport à la société englobante, l'entreprise, champ social « doté d'une autonomie relative », est en réalité « enfermée dans le cadre idéologique d'une domination extérieure qui actualise l'imposition coloniale, à la fois dans l'imaginaire et dans les relations effectives. Ces rapports forment le substrat de la production des hiérarchies, du pouvoir et de leur contestation, dans un registre déterminé par les catégories autochtones/allochtones »¹.
- 2 Dans le chapitre I, Laurent Bazin s'appuie sur une enquête de douze mois qu'il a mené en deux temps, pour introduire le « conflit symbolique » Europe/Afrique qu'a révélé sa présence. Pour le directeur général, elle sert son discours sur l'« ivoirisation » et l'exemplarité de la firme étiquetée « africaine », alors que le directeur-adjoint, français, fort d'une connivence a priori, se livre à une critique stéréotypée du « milieu africain ». De cette assignation, qui pose une « potentialité de jugement » accordée au chercheur sur le terrain, on voit que les personnels hiérarchiquement inférieurs accueillent favorablement l'ethnologue en ce qu'il leur permet une mise en accusation des dirigeants. Consécutivement, la plupart des cadres autochtones affichent une certaine hostilité à son égard, le soupçonnant de menacer leur légitimité en termes de compétence ; « Français et "blanc", écrit Laurent Bazin, l'anthropologue est inséré dans ce champ social en

continuité avec ce système de représentation ethnicisé du pouvoir », à savoir un « processus d'assignation à l'origine des sujets (ou objets ou institutions) » (pp. 30-31).

- 3 Le chapitre II se veut une critique des études sur l'entreprise et les entrepreneurs africains. De l'inféodation au modèle capitaliste constatée par les néo-marxistes au début des années 80, qui nierait un *ethos* « hédoniste-pragmatique », aux réflexions d'inspiration wébérienne du début des années 90 sur le « capitalisme autochtone », l'auteur note que les travaux sur la déconstruction de l'ethnie ont eu ici peu d'effets, tandis que l'influence des acteurs étrangers était occultée par une sorte de « sociologie politique de l'émergence de processus d'accumulation, en rapport avec l'État, le capital d'origine occidentale (retrait des entreprises coloniales et/ou évolution de la présence des firmes transnationales) et les structures sociales, notamment familiales, ou encore les réseaux qualifiés d'"ethniques" » (p. 44).
- 4 L'auteur en vient alors à analyser ce qu'il nomme une « ivoirisation ambiguë », issue d'une décolonisation prônant une « métamorphose nécessaire de la société par l'État », apte à intégrer celle-ci à l'économie métropolitaine. Le cas ivoirien est de ce point de vue assez singulier, se proposant initialement comme une « décolonisation conservatrice », aboutissant à un « ordre économique dual et extraverti » qui repose sur une agriculture d'exportation et une industrie bénéficiant de capitaux étrangers et étatiques. C'est dans ce contexte que se situe l'« ivoirisation » promue par la Loi-Plan de 1967-1970, où l'État rejette ostensiblement le « développement dépendant » en faveur d'une redistribution des ressources et des positions économiques aux nationaux.
- 5 Dans le chapitre III, on voit comment l'entreprise s'inscrit dans cette logique en usant d'un « processus [...] d'ethnicisation des rapports de domination économique et politique, qui s'enracine dans l'histoire coloniale » (p. 86). Face au discours sur l'exemplarité et l'intérêt national de la firme, présentée comme un modèle de réalisation du *self made man* africain, Laurent Bazin montre que le « patronage politique » est déterminant quant aux capitaux, bien que le « pouvoir corrupteur » de la firme soit moindre que celui de l'entreprise française concurrente, s'appuyant plutôt sur une « personnalisation des relations administratives » où l'« ivoirisation » des emplois et des capitaux est mise en avant. Le processus se réalise totalement lorsque le directeur est nommé au Bureau politique de l'ex-parti unique, entérinant l'ascension socio-économique qu'il entreprend conjointement au niveau de sa région natale, mais aussi un contrôle plus étroit de l'entreprise par l'État qui en devient l'acteur principal.
- 6 Mettant ensuite l'accent sur le jeu de « ré-ethnicisation » et de « dé-ethnicisation » de la direction (chap. IV), l'auteur montre que la question alarmante de la trésorerie sert de cadre au procès de compétence entre cadres africains et européens, et, à un niveau supérieur, entre État ivoirien et actionnaires étrangers. Au sein du personnel de la firme, le directeur général focalise les critiques de quasiment tous les employés, les griefs portant essentiellement sur le fait qu'il accaparerait à son profit – on dit qu'il « bouffe » – les richesses de l'entreprise, accusations auxquelles échappe le directeur-adjoint français.
- 7 Laurent Bazin analyse alors ce procès de compétence du directeur ivoirien en termes de sorcellerie. Reconnu comme « Père-fondateur » d'une firme qui est métaphoriquement son « enfant », les employés l'accusent de ne pas la faire prospérer et, par voie de conséquence, de les appauvrir ; en « bouffant » la firme, il amoindrit les forces de son « enfant », sacrifiant celui-ci à son propre enrichissement et à son ascension sociale. Cette analyse est a priori d'autant plus fondée qu'une quinzaine d'employés sont qualifiés de

« parents » du directeur, « neveux, nièces ou cousins » d'une part, membres éloignés du matrilignage d'autre part, et s'inscrivent en fait dans un rapport de clientélisme. On comprend alors pourquoi les allochtones sont (sans jeu de mots) « blanchis » dans ce procès, puisqu'ils ne s'inscrivent pas dans ce rapport de parenté, ni dans celui de l'ethnisation du pouvoir.

- 8 Analysant la réalité de cette parenté dans le chapitre v, l'auteur montre que les personnels concernés n'ont bénéficié ni de postes particuliers ni de régime de faveur. En réalité, parenté et clientélisme fonctionnent sur le même mode : « les acteurs autochtones de l'entreprise sont inclus dans un champ de parenté virtuelle, dont le principe de hiérarchisation est dénoncé comme incompatible avec l'ordre industriel » (p. 207). Le « Blanc » se voit doté du statut de « médiateur, supérieur et extérieur aux champs internes de l'entreprise et de la parenté [...] pouvoir tiers, situé à une distance maximale, investi de la fonction de garant des normes légitimes de rigueur, de justice et d'impartialité » (*ibid.*). C'est ce que l'auteur appelle le procès d'« ethnisation de la domination », qui revêt les traits singuliers du « mouchard » et/ou du « fumiste », censé dénoncer ses collègues et jouir de faveurs. Le parent, mais aussi tout individu supposé bénéficier d'avantages, est visé, l'accusation réinterprétant les clivages ethniques : les Abron, ethnie d'où est issu le directeur, sont potentiellement des « mouchards », tout comme les Attié et les Agni, parce que certains d'entre eux occupent des postes à responsabilité, etc.
- 9 L'auteur conclut à l'échec partiel de la firme face à ses ambitions initiales qui s'inscrivaient dans une décolonisation politique appliquée à l'économie. « L'instauration d'un pouvoir autochtone sur l'entreprise, écrit-il, se double de la restauration d'un pouvoir allochtone dans l'entreprise », le premier apparaissant d'autant plus fragile qu'il se proclame comme tel en cherchant une légitimité dans sa substitution au pouvoir colonial. Les logiques de parenté et de clientélisme, dont « la prégnance est une fiction [...] insérée dans le procès de l'ethnisation de la domination », sont ici « retraduites comme stigmates d'indignité » (p. 244), pour servir finalement le discours des anciens dominants sur l'« archaïsme africain ». L'Européen bénéficie alors de l'image du protecteur là où les cadres autochtones se voient « enfermés dans une parenté virtuelle qui vise à neutraliser leur autorité » (p. 245).

NOTES

1. L'auteur se livre ici à un jeu des pseudonymes implicite. La plupart des cadres français, par exemple, portent le nom d'un maréchal d'Empire (Fouquet, Kléber), tandis que le directeur-adjoint est appelé Martin, évoquant peut-être le saint qui partagea son manteau avec un pauvre. La transposition nous est plus obscure pour les acteurs africains, hormis peut-être pour le consultant Toussaint, qui pourrait évoquer Toussaint Louverture, tour à tour général d'Empire et leader de la sécession d'Haïti.

AUTEUR

GILLES HOLDER

Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Université Paris-X, Nanterre.